



Les politiques d'approvisionnement du CRCIC exigent que :

- les achats annuels de biens ou de services de 10 000 \$ ou plus s'effectuent par voie d'appel d'offres ouvert.
- tout contrat de consultation, quel qu'en soit le montant, soit attribué selon un appel d'offres concurrentiel.
- le CRCIC utilise un système de soumission électronique pour rendre public tout achat concurrentiel ouvert de biens ou de services de 10 000 \$ ou plus annuel; et que toutes les soumissions soient présentées par l'entremise de **MERX**, le système de soumission électronique désigné.
- le CRCIC encourage les achats respectueux de l'environnement et soutienne les normes du **programme fédéral Choix environnemental** et autres mesures pour réduire, réutiliser et recycler les déchets; et que les facteurs environnementaux soient examinés dans le cadre de l'attribution de contrats de 10 000 \$ ou plus.
- les employés du CRCIC qui gèrent l'approvisionnement et les contrats agissent conformément à la politique sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration, dirigeants et membres des comités; et que les fournisseurs n'aient aucun conflit d'intérêts qui leur donnerait un avantage injuste dans les soumissions visant à obtenir un contrat du CRCIC.
- le CRCIC s'engage à respecter un processus d'approvisionnement ouvert, juste et transparent; et que les fournisseurs qui présentent une soumission visant à obtenir un contrat du CRCIC puissent demander un rapport pour comprendre l'évaluation de leur proposition et la manière d'améliorer celles à venir.